© SGS Group Management SA - 2020 - All rights reserved - SGS is a registered trademark of SGS Group Management SA

FORMATION: RÉVISION EN VUE D'OBTENIR LA CERTIFICATION DE COMPÉTENCES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES / DATA PROTECTION OFFICER - DPO (CERTIFICATION RECONNUE PAR LA CNIL)

PROFIL STAGIAIRE

Toute personne exerçant déjà l'intégralité des missions rattachées à la protection des données personnes (DPO ou responsable de la protection des données) souhaitant obtenir la certification de compétences de DPO.

PREREQUIS

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données personnelles.

QUELS OBJECTIFS VISÉS AVEC CETTE FORMATION

Révision des connaissances nécessaires à l'exercice des missions du DPO en vue du passage de l'évaluation des compétences de DPO et d'obtenir la certification des compétences

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION:

1. INTRODUCTION

- Champ d'application
- Revue des fondamentaux, principes et notions essentielles Identification de la base juridique d'un traitement

2. DROITS DES PERSONNES

- Revue des droits des personnes
- Déterminer les mesures appropriées et le contenu de l'information à fournir aux personnes concernées
- Établir des procédures pour recevoir et gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées

3. SOUS-TRAITANCE ET TRANSFERT DE DONNÉES

- Connaître le cadre juridique relatif à la sous-traitance en matière de traitement de données personnelles
- Savoir identifier l'existence de transferts de données hors Union européenne et savoir déterminer les instruments juridiques de transfert susceptibles d'être utilisés

4. GOUVERNANCE

- Savoir élaborer et mettre en œuvre une politique ou des règles internes en matière de protection des données
- Savoir organiser et participer à des audits en matière de protection des données

- Connaître le contenu :
- du registre d'activités de traitement
- du registre des catégories d'activités de traitement
- de la documentation des violations de données
- de la documentation nécessaire pour prouver la conformité à la réglementation en matière de protection des données

5. PRIVACY BY DESIGN

• Identifier des mesures de protection des données dès la conception et par défaut adaptées aux risques et à la nature des opérations de traitement

6. SÉCURITÉ

- Identifier les mesures de sécurité adaptées aux risques et à la nature des opérations de traitement
- Savoir Identifier les violations de données personnelles nécessitant une notification à l'autorité de contrôle et celles nécessitant une communication aux personnes concernées
- Savoir déterminer la nécessité d'effectuer une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) et vérification de l'exécution

DURÉE ET HORAIRES :

• 2 jours soit 16 heures.

PRIX DE LA FORMATION 2 000 € HT / personne

FORMAT

- QCM (questions à choix multiple)
- 100 questions
- Note de passage : 70%

IMPORTANT:

Être équipé d'un PC portable ou tablette pour le passage de l'examen

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé des thèmes par le formateur à travers des supports visuels tels que PowerPoint
- Réalisation des cas pratiques et de mise en situation

7. DPO ET LES RELATIONS AVEC LA CNIL

- Savoir dispenser des conseils en matière d'analyse d'impact relative à la protection des données (en particulier sur la méthodologie, l'éventuelle soustraitance, les mesures techniques et organisationnelles à adopter)
- Savoir gérer les relations avec les autorités de contrôle (instruction des plaintes et contrôles en particulier)
- Savoir élaborer, mettre en œuvre et être en capacité de dispenser des programmes de formation et de sensibilisation du personnel et des instances dirigeantes en matière de protection des données
- Savoir assurer la traçabilité de ses activités, notamment à l'aide d'outils de suivi ou de bilan annuel

SGS ACADEMY

NOUS CONTACTER:

SGS France Service Formation 01 41 24 86 65 fr.formation@sgs.com

